



**Compte Rendu du 6^{ème} conseil des
Ministres de la RDC Vendredi le 17
novembre 2017**

Le Président de la République, Chef de l'Etat, Joseph Kabila Kabange a présidé ce vendredi 17 novembre 2017 la 6ème réunion ordinaire du Conseil des ministres au cours de laquelle le gouvernement a suivi l'état du territoire fait par le vice-Premier en charge de l'Intérieur et sécurité, approuvé le relevé des décisions du Conseil des ministres, examiné et adopté des dossiers présentés. Il a aussi entendu le président de la CENI qui a présenté l'état des lieux sur le processus électoral en cours.

Suite à télécharger



Le Président de la République, Chef de l'Etat, Joseph Kabila Kabange a présidé ce vendredi 17 novembre 2017 la 6ème réunion ordinaire du Conseil des ministres au cours de laquelle le gouvernement a suivi l'état du territoire fait par le vice-Premier en charge de l'Intérieur et sécurité, approuvé le relevé des décisions du Conseil des ministres, examiné et adopté des dossiers présentés. Il a aussi entendu le président de la CENI qui a présenté l'état des lieux sur le processus électoral en cours.

En ce qui concerne l'état et l'administration du territoire, le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur et Sécurité a présenté un rapport selon lequel la situation sécuritaire est relativement calme sur l'ensemble du territoire national. Il a fait part au Conseil de l'échec des actions d'incivisme projetées par certains groupes politiques et sociaux pour des motifs jugés irrationnels et politiquement inconséquents par la grande majorité des Congolaises et des Congolais qui marquent ainsi leur détermination inébranlable à attendre les élections qui sont d'ores et déjà à l'agenda.

Le ministre de la Communication et médias , et porte porte-parole, Lambert Mende Omalanga, a, dans le compte-rendu, indiqué que ce rapport a également fait état de quelques catastrophes naturelles consécutives aux pluies diluviennes qui se sont abattues sur diverses agglomérations causant des destructions d'infrastructures et de biens privés ainsi que des dommages graves notamment dans la ville-province de Kinshasa, avant d'annoncer que des dispositions ont été étudiées en vue d'y pallier et les ministres compétents ont été chargés de s'y atteler de concert avec les autorités provinciales concernées. «Le Vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur et Sécurité a aussi indiqué que la décision

prise par le Gouvernement de maintenir à leur niveau de l'année dernière les taux des frais académiques à acquitter par les étudiants des établissements d'enseignement supérieur et universitaire a été appliquée presque partout, à l'exception de quelques établissements de la province du Kongo-Central. Une enquête a été diligentée pour établir les responsabilités du refus d'exécuter la directive gouvernementale pour des sanctions éventuelles, le cas échéant», a-t-il poursuivi.

Approbation du relevé des décisions de la troisième réunion extraordinaire du gouvernement

Au cours de cette rencontre, le Conseil a approuvé le relevé des décisions de la troisième réunion extraordinaire du Conseil des Ministres tenue le 14 novembre dernier. Pour ce qui est de l'examen et de l'adoption des dossiers, le ministre des Finances a présenté une note d'évaluation des mesures économiques urgentes du gouvernement.

A ce sujet, il a fait état, au niveau réglementaire, des décrets, arrêtés interministériels et ministériels, ainsi que de circulaires qui ont été élaborés en vue d'encadrer ces mesures dans les secteurs des finances publiques, du commerce extérieur, de l'économie nationale, des mines, du portefeuille et de la réglementation de change.

Ces différents textes juridiques, a précisé le porte-parole du gouvernement, ont permis d'assainir l'environnement aux postes frontaliers, de disponibiliser à ce jour un site web au sein de la DGDA pour fournir au public les renseignements nécessaires sur les opérations de douane et d'accélérer l'informatisation des services de douanes aux frontières, jusqu'à un niveau de 95% à travers le pays.

Pour ce qui est des indicateurs macro-économiques et des recettes mobilisées, il a indiqué que ces mesures ont permis une stabilisation relative de la monnaie nationale, un ralentissement du rythme de formation des prix intérieurs, le taux d'inflation passant de 8,9% en juillet à une moyenne mensuelle de 1,9% au cours des 3 derniers mois de même qu'une tendance haussière constante des recettes internes de l'Etat due aussi à la remontée des cours de certains de nos produits miniers d'exportation. Ainsi, comparées à leur niveau à la fin du mois d'octobre 2016, les recettes internes ont augmenté de 15% à la fin du mois d'octobre dernier, soit une année après.

L'effort d'ajustement budgétaire s'est traduit à la fin du mois dernier par une amélioration du solde du compte de trésorerie de l'Etat grâce à une diminution des dépenses de 73,5 milliards de FC, soit 2,3% et à une nette augmentation des recettes de 379,5 milliards de FC.

Les soldes des comptes courants du Trésor sont passés d'une situation débitrice de 72 milliards à une situation créditrice de 69 milliards de FC, représentant une marge nette de trésorerie de l'Etat pour le reste de l'année, et ce, après remboursement des avances de la Banque Centrale pour 72 milliards de FC.

Pour leur part, les réserves internationales de change ont connu un rebond, passant de 690 millions de dollars américains à la fin de juillet à 762 millions de dollars américains en octobre 2017. Cette situation

ira en s'améliorant, étant donné la reprise des ventes des devises à la Banque centrale par les banques commerciales.

Toutefois, quelques résistances ont été observées ici et là dans l'application de l'ordre opérationnel limitant à 4 le nombre des services pouvant intervenir aux postes frontaliers. Des mesures réglementaires et pratiques ont été adoptées par le Conseil des ministres pour y pallier.

Le Conseil a noté, au cours de cette réunion, qu'en dépit de cette relative embellie, la situation reste encore précaire et les efforts doivent être poursuivis pour consolider et amplifier ces résultats afin de permettre au gouvernement d'être en mesure de faire face utilement aux exigences liées aux dépenses contraignantes comme les rémunérations et aux dépenses exceptionnelles liées au processus électoral et à la sécurité.

Selon le ministre Mende, le gouvernement s'est résolu, en outre, à mettre en œuvre de manière effective des recommandations issues du Forum national sur la réforme de système fiscal dont certaines figurent dans le projet de loi des finances 2018 et à finaliser les travaux de révision du code minier de façon à s'assurer que le code révisé entre en vigueur dès l'année prochaine.

Parmi les autres mesures arrêtées par le gouvernement figurent la création d'une banque de crédit agricole et la transformation du FPI en banque de développement en vue de financer les investissements dont l'objectif est de faire en sorte qu'en plus de ces mesures de stabilisation économique et des réformes en cours, des moyens conséquents soient mis à contribution pour la relance de la production intérieure, essentiellement agricole et agro-industrielle.

Complément d'informations sur le «Fonds Okapi»

Prenant la parole, le ministre de l'Environnement a fourni au Conseil des ministres le complément d'informations requis au sujet de ce dossier. Il s'agit du décret d'opérationnalisation accordant le siège d'exploitation à FOCON en RDC, un fonds fiduciaire international, dont les revenus du capital placé sur des marchés financiers internationaux permettront de financer de manière pérenne des actions de conservation de la nature en République Démocratique du Congo.

Invité par le gouvernement, le président de la CENI, est intervenu pour présenter un bref état des lieux sur le processus électoral, ainsi que sur l'optimisation de ce processus. A ce jour, 44.358.305 électeurs ont été enrôlés. Il reste à finaliser l'enrôlement des électeurs dans les provinces du Kasaï et Kasaï central et dans les territoires de Kamiji et Luilu.

S'agissant des efforts d'optimisation du processus électoral dont le coût est très élevé et dans l'esprit des résolutions pertinentes de l'accord du 31 décembre 2016, le président de la Commission électorale a présenté aux membres de l'Exécutif une démonstration du fonctionnement de la machine à voter, fruit de l'expertise de la centrale électorale congolaise qui est de nature à permettre des opérations électorales conformes au souci d'économies en ressources financières et de temps exprimé par les parties prenantes aux discussions directes de décembre 2016.

Source ; ACP/YWM/BSG/JGD